

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VANNE**

**SEANCE DU 23 JUIN 2023**

**COMPT E - R E N D U**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Qui ont pris part à la  
délibération : 6

Date de la convocation :

**19/06/2023**

Date d'affichage : **03/07/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois juin, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. Joël MONGIN, M. Michel BOURGEOIS, Xavier GROSJEAN, Mme Catherine LAMBLIN, Mme Patricia MAZET, M. Gilbert LEFFOND

Absents excusés : Mme Virginie PERRON donnant procuration à M. GROSJEAN ; M. Bastien CHARPIOT donnant procuration à M. MONGIN, Mme Cynthia COLOMBIANO.

Secrétaire de séance : Xavier GROSJEAN

Ordre du Jour :

- \* Désignation du secrétaire de séance,
- \* Délibération adjudication vente d'herbe station de pompage
- \* Désignation des délégués au Syndicat du Collège de Scey sur Saône
- \* Adhésion à l'application ACTES pour la dématérialisation
- \* Présentation des devis de BC2I en vue de l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village le long de la RD101
- \* Appel d'offres en vue de l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village le long de la RD101
- \* Questions diverses.

**Objet de la délibération – Adjudication vente d'herbe station de pompage**

Le Maire expose les résultats de la consultation pour la vente de l'herbe du terrain communal de la station de pompage pour l'année en cours.  
Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité Monsieur Benjamin L'HUILLIER adjudicataire pour son offre de 40 €.

**Objet de la délibération – Désignation des délégués au Syndicat du Collège de Scey sur Saône**

Le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la nomination des délégués au Syndicat du Collège de Scey sur Saône.

A l'unanimité, le Conseil municipal a désigné :

- Titulaires : **Mme Patricia MAZET et M Michel BOURGEOIS**
- Suppléants : **Mme Virginie PERRON**

**Objet de la délibération – Adhésion à l'application ACTES pour la dématérialisation**

Le Maire présente au Conseil municipal les modalités de l'application ACTES qui permet la communication par voie dématérialisée des actes soumis au contrôle de la légalité ou au contrôle budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par

**03 voix POUR – 01 abstention – 4 voix CONTRE**

De ne pas adhérer à l'application ACTES :

**Objet de la délibération – Présentation des devis de BC2I en vue de l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village le long de la RD101**

Le Maire présente les différents devis de BC2I pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village le long de la RD101.

- Les relevés topographiques : 1 080 € T.T.C.
- L'avant-projet : 1 680 € T.T.C.
- Les honoraires : 8 400 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide les devis référencés ci-dessus et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Objet de la délibération – Appel d'offres en vue de l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village le long de la RD101**

Le Maire présente le Règlement de Consultation proposé par BC2I :

- **les critères de sélection des candidats** :
  - **Prix : 70%**
  - **Délai : 15%**
  - **Valeur technique : 15%**
- **Période de travaux : travaux terminés avant fin d'année 2023**
- **Date limite de remise des offres : 20/07/2023 à 12h00**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide les critères retenus.

**Séance levée à 21h30**

Le Maire, Joël MONGIN